

Communiqué de presse – Poissy, le 8 octobre 2026

La justice nous donne raison : l'élection municipale de Poissy est annulée

L'élection municipale de Poissy de mars 2026 a été entachée de manœuvres frauduleuses.

C'est la conclusion du jugement, en date de ce 8 octobre 2026, du Tribunal administratif de Versailles saisi par **Mieux Vivre Poissy, liste d'union de la gauche et des écologistes** menée par Mathieu Paranthoën.

Le tribunal a en effet jugé que Maxime Legrand, tête de liste « Poissy Debout ! », a induit en erreur les électeurs et électrices sur la nature réelle de sa candidature et sur les soutiens dont elle bénéficiait. Il a notamment commis les manœuvres frauduleuses suivantes :

- Usurpation de l'image de Raphaël Glucksmann et de la référence à son parti politique Place publique ;
- Usurpation de l'image de Bernard Cazeneuve ;
- Utilisation de logos « Yvelines socialiste » et « Les Écolos ! » visant à faire croire au soutien du Parti socialiste et des Écologistes, qui soutenaient pourtant la liste Mieux Vivre Poissy.

Le tribunal a ainsi condamné Maxime Legrand à une peine d'un an d'inéligibilité.

Le tribunal a également jugé que ces manœuvres ont été de nature à vicier l'ensemble des opérations électorales et a prononcé l'annulation de l'élection.

Nous sommes bien évidemment satisfait·es de ce jugement et remercions notre avocate, Maître Aude Evin.

Nous notons néanmoins que le tribunal ne s'est pas prononcé sur les irrégularités commises par Sandrine Berno Dos Santos et Karl Olive au cours de leur campagne électorale, s'agissant de leur communication politique, le tribunal ayant considéré que les fraudes commises par Maxime Legrand suffisent à faire annuler l'élection.

Notre recours n'avait qu'un objectif : **faire respecter le droit électoral et assurer la sincérité du vote.**

Les prochaines campagnes électorales, à Poissy comme ailleurs, doivent se dérouler dans le respect des règles, afin de garantir l'équité entre les candidatures, la juste information des électeurs et électrices et une période de campagne électorale constructive et républicaine.

Sandrine Berno Dos Santos, qui se targuait d'être la candidate de l'honnêteté pour essayer de se distinguer de son ex-mentor Karl Olive, n'aurait pas dû se satisfaire d'avoir été élue Maire de Poissy à l'issue d'une élection entachée de manœuvres frauduleuses ayant altéré la sincérité du scrutin. Elle a pourtant montré qu'elle était prête à tout pour conserver son siège, notamment en défendant Maxime Legrand dans le cadre de notre protestation électorale, allant jusqu'à déposer une plainte pour « faux et usage de faux » et « escroquerie au jugement », s'agissant du communiqué publié par le Parti radical de gauche dénonçant l'usurpation de son logo par Maxime Legrand. Une procédure bâillon qui ne fait qu'encombrer davantage les tribunaux.

Nous espérons que cette décision permettra l'avènement d'une politique locale fondée sur la justice sociale, l'écologie, la transparence démocratique et le respect des règles républicaines.